



Présidence – Cabinet
N°/Réf. : Cab/2025-M03

**Lettre de mission de Philippe Carré,
Vice-président Recherche,
Président de la Commission de la recherche
2024-2028**

L'université de Poitiers s'inscrit pleinement dans une trajectoire européenne et responsable, aussi bien d'un point de vue humain, environnemental que sociétal. En tant qu'établissement public, elle a vocation à répondre aux enjeux sociétaux et aux transitions actuelles et futures par une recherche internationale ambitieuse et une offre de formation de qualité.

L'université de Poitiers dispose d'un potentiel exceptionnel pour mener une recherche de qualité. Assurer une recherche de premier plan est une priorité pour une université de plein exercice qui vise une envergure européenne. À cette fin l'université de Poitiers mène une politique qui répond aux questions posées par les enjeux de société, aussi bien pour son propre développement que pour apporter des solutions concrètes et pérennes aux besoins des citoyens et des territoires. Quel que soit le domaine et de façon résolument interdisciplinaire, il s'agit aussi bien de former les citoyens de demain, de développer leur esprit critique que de proposer des innovations techniques et sociales qui améliorent leur cadre de vie et dynamisent l'économie. L'université de Poitiers défend également une politique d'attractivité de son environnement de recherche en mettant à disposition des outils et des moyens au service de sa recherche.

Missions

En accord avec la Présidente, le vice-président Recherche a pour mission de définir et de porter les axes stratégiques scientifiques qui garantissent une recherche de haut niveau visible, d'envergure européenne et ouverte à l'international. Il contribue à la définition de ces orientations en tenant compte du potentiel humain disponible et des forces scientifiques présentes à l'université. Il assure la visibilité des pôles thématiques fortes et de la signature scientifique de l'université basée sur l'interdisciplinarité et 3 objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies que sont : Santé et bien-être ; Éducation de qualité ; Villes et communautés durables. Il met en œuvre des actions qui visent à augmenter le nombre de projets scientifiques d'envergure déposés à des appels d'offres nationaux et internationaux en déployant par exemple les dispositifs incitatifs dans le cadre du programme ExcellencES « UP-Squared » ou du Programme d'Appui aux projets pour une Recherche Internationale (PARI). Il assure le dialogue partenarial avec les organismes nationaux de recherche, notamment dans le cadre de l'Alliance universitaire Aliénor d'Aquitaine (CNRS, INSERM, INRAé) et cherche à initier de nouveaux partenariats avec d'autres organismes nationaux de recherche.

Il préside la Commission Recherche et dans ce cadre ouvre une discussion sur l'élaboration et le suivi des orientations scientifiques de l'établissement. Il formalise un cadrage et une stratégie en vue de l'accréditation des unités de recherche (UR). Il s'assure de la cohérence de leurs projets et de leurs moyens ainsi que de la cohérence des orientations des unités de recherche et des écoles doctorales au sein du Centre des études doctorales (CED).

Il veille à une organisation efficace et lisible de la recherche, sous toutes ses formes. Pour cela, il contribue à l'amélioration de la lisibilité de la recherche à travers la coordination et l'animation par les Instituts Fédératifs de Recherche (IFR). Il met en œuvre le dialogue de gestion annuel pour les unités de recherche concernant les finances, les ressources humaines, l'occupation des locaux et l'investissement scientifique à l'échelle de l'établissement en lien avec les IFR.

Il a également pour mission de contribuer à la simplification des circuits administratifs pour faciliter l'activité recherche concernant la gestion, les conventions, les crédits ou les emplois. Il cherche à renforcer, au sein de l'établissement, l'ensemble de la chaîne d'accompagnement aux dépôts de projets et leur réalisation, notamment européens. Il impulse politiquement et assure le suivi de l'intégration de l'ensemble des UR et UMR dans l'UB Recherche et formalise les processus de simplification.

Il contribue à la mise en œuvre des actions dans le cadre du label HRS4R, obtenue en juillet 2020, en lien avec le vice-président Université européenne et le vice-président Responsabilité sociale et ressources humaines.

Dans l'exercice de son mandat, il tient compte de la soutenabilité humaine et financière de ses actions et leurs éventuels impacts sur les ressources et l'organisation de l'établissement.

Périmètre d'action

Le vice-président Recherche est rattaché au pôle *Recherche* de l'équipe présidentielle qu'il coordonne. Il veille à la cohérence des actions des vice-présidentes et vice-présidents qui composent le pôle et réajuste leurs missions au besoin. Il rend compte régulièrement de ses actions auprès de la présidente de l'université.

Il représente la présidente de l'établissement au sein de l'ensemble des instances internes concernées par ses missions, de manière non exhaustive : préside la Commission de la Recherche (CR), anime les réunions des directeurs des Instituts fédératifs de recherche (IFR) et des unités de recherche, participe selon les besoins au conseil du Centre des études doctorales (CED), participe au Conseil d'administration de l'université et à la conférence des directrices et directeurs. Il peut être amené à représenter la présidente dans des instances externes sur délégation, notamment les réseaux nationaux de vice-présidents, participe au Comité de recherches en matière biomédicale et de santé publique (CRBSP), participe au conseil scientifique de l'Isae-Ensma, participe au Comité Consultatif Régional de la Recherche et du Développement Technologique (C2RDT), participe à la Conférence Régionale de l'Enseignement Supérieur et du Transfert de technologie (CREST).

Il est en lien direct avec la Direction générale des services et particulièrement la Direction de la recherche et de l'innovation. Il s'appuie sur le Cabinet de la présidente pour les actions et missions qui le nécessitent, notamment la communication institutionnelle.

Cette lettre de mission est valable durant toute la durée de sa mission. Elle pourra être mise à jour en cas de besoin.

Poitiers, le 6 janvier 2025,
Virginie LAVAL
Présidente de l'université de Poitiers

